

Fiche de Données de Sécurité DM DEGREASER

Fiche du 21/3/2012, révision 1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange

Dénomination commerciale: DM DEGREASER

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Détergent pour machines à laver.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant:

SUTTER INDUSTRIES s.p.a. - Società con Unico Socio

15060 Borghetto Borbera (AL) Italia

Tel. +39 0143 631.1

Distribué par:

SUTTER FRANCE s.a.r.l. - 69530 Brignais FRANCE

Tél. +33 4 72 31 06 02

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

regulatory.affairs@sutter.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +39 0143 631.1

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères des Directives 67/548/CE, 99/45/CE et amendements successifs :

Propriétés / Symboles:

Xi Irritant

Phrases R:

R41 Risque de lésions oculaires graves.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage



Xi

Symboles:

Xi Irritant

Phrases R:

R41 Risque de lésions oculaires graves.

Phrases S:

S2 Conserver hors de la portée des enfants.

S25 Éviter le contact avec les yeux.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S39 Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Contenu du produit :

tensioactifs non ioniques

> 30 %

savon

< 5 %

Fiche de Données de Sécurité DM DEGREASER

Agents conservateurs: METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE
2.3. Autres dangers
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
Autres dangers:
Aucun autre danger

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes de la Directive CEE 67/548 et du Règlement CLP et classification relative :

12.5% - 15% ALCOOL GRAS ALCOXILE

Xi; R36/38

⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

12.5% - 15% ALCOOLS C13-15 RAMIFIES ET LINEAIRES ETHOXYLES

REACH No.: 02-2119548515-35

Xn, Xi; R22-41

⚠ 3.3/1 Eye Dam. 1 H318

⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

10% - 12.5% 2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL

REACH No.: 01-2119475104-44, Numéro Index: 603-096-00-8, CAS: 112-34-5, EC: 203-961-6

Xi; R36

⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

7% - 10% POLYGLYCOLETHERS

Xn; R22

⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

3% - 5% COCOATE DE POTASSIUM

CAS: 61789-30-8, EC: 263-049-9

Xi; R36/38

⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Fiche de Données de Sécurité

DM DEGREASER

- Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.
- 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Aucun
- 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).
Traitement :
Aucun

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés :
Eau.
Dioxyde de carbone (CO2).
Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :
Aucun en particulier.
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.
La combustion produit de la fumée lourde.
- 5.3. Conseils aux pompiers
Utiliser des appareils respiratoires adaptés.
Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.
Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter les dispositifs de protection individuelle.
Emmener les personnes en lieu sûr.
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Laver à l'eau abondante.
- 6.4. Référence à d'autres sections
Voir également les paragraphes 8 et 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
- 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités
Stocker à l'écart des rayons du soleil.
Stocker dans un endroit frais et bien ventilé.

Fiche de Données de Sécurité

DM DEGREASER

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL - CAS: 112-34-5

Type OEL: UE - LTE(8h): 67.5 mg/m³, 10 ppm - STE(15min): 101.2 mg/m³, 15 ppm -

Remarques: OEL - Skin

TLV TWA - TLV STEL: Aucune.

Valeurs limites d'exposition DNEL

N.A.

Valeurs limites d'exposition PNEC

N.A.

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect et couleur: Liquide clair, jaune

Odeur: Technique

Seuil d'odeur : Evidente

pH: 8,9 +/- 0,5

Point de fusion/congélation: N.A.

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition: N.A.

Inflammation solides/gaz: N.A.

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : N.A.

Densité des vapeurs: N.A.

Point éclair: > 65 °C

Vitesse d'évaporation : N.A.

Pression de vapeur: N.A.

Densité relative: 1,020 g/ml

Hydrosolubilité: Complète

Liposolubilité: Partielle

Coefficient de partage (n-octanol/eau): < 1000

Température d'auto-allumage : N.A.

Température de décomposition: N.A.

Viscosité: < 10 cP

Propriétés explosives: N.A.

Propriétés comburantes: N.A.

9.2. Autres informations

51643/1

Page n. 4 de 8

Fiche de Données de Sécurité DM DEGREASER

Miscibilité:	N.A.	
Liposolubilité:	N.A.	
Conductibilité:	N.A.	
Propriétés caractéristiques des groupes de substances		Pas important

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1. Réactivité
Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique
Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Aucun
- 10.4. Conditions à éviter
Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles
Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Informations toxicologiques concernant le mélange :
N.A.
- Informations toxicologiques concernant les substances principales présentes dans le mélange :
ALCOOL GRAS ALCOXILE
 - a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2000 mg/kg
- 2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL - CAS: 112-34-5
 - a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 3384 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 2700 mg/kg
- POLYGLYCOLETHERS
 - a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 200 mg/kg
- 2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL - CAS: 112-34-5
LD50 (RAT) ORAL: 6560 MG/KG
LD50 (RABBIT) SKIN: 4120 MG/KG

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandées par le Règlement 453/2010/CE indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

- a) toxicité aiguë;
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- 12.1. Toxicité
Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.
ALCOOL GRAS ALCOXILE

Fiche de Données de Sécurité

DM DEGREASER

Test: LC50 - Espèces: Poissons - Durée h: 96 - mg/l: 1.1 Leuciscus Idus
2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL - CAS: 112-34-5

Test: LC50 - Espèces: Poissons - Durée h: 96 - mg/l: 101

Test: EC50 - Espèces: Daphnia - Durée h: 48 - mg/l: 101 Daphnia magna

Test: EC50 - Espèces: Algues - Durée h: 72 - mg/l: 101

POLYGLYCOLETHERS

Test: LC50 - Espèces: Poissons - Durée h: 96 - mg/l: 101 Leuciscus idus

Test: EC50 - Espèces: Daphnia - Durée h: 48 - mg/l: 101 Daphnia magna

Test: EC50 - Espèces: Algues - Durée h: 72 - mg/l: 101 Scenedesmus subspicatus

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucun

Non persistant et biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bio-accumulable : Non

12.4. Mobilité dans le sol

Non

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

Aucun

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

N.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

N.A.

14.4. Groupe d'emballage

N.A.

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Non

N.A.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N.A.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

N.A.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 67/548/CEE (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses). Dir.

99/45/CEE (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses). Dir. 98/24/CE

(Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail). Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition

professionnelle) ; Dir. 2006/8/CE. Réglementation (CE) n°1907/2006 (REACH), Réglementation (CE)

n°1272/2008 (CLP), Réglementation (CE) n°790/2009 (1°ATP CLP), Réglementation (EU) n°453/2010

(Annexe I).

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2003/105/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

1999/13/CE (Directive COV)

Fiche de Données de Sécurité DM DEGREASER

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Non

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases cités à la section 3:

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R36 Irritant pour les yeux.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

CCNL - Annexe 1

Ajouter toute bibliographie supplémentaire éventuellement consultée

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'Association internationale du transport aérien (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.

Fiche de Données de Sécurité

DM DEGREASER

STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.

Adelya, Terre d'Hygiène